Mitteilungen = Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici**

Band (Jahr): **84 (1986)**

Heft 11

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

méthode idéale serait évidemment d'avoir un test simple permettant le dépistage primaire chez toutes les femmes enceintes. Le dosage de l'alphafœtoprotéine sérique maternelle vers la 16e semaine de gestation constitue une excellente méthode qui permet de définir le collectif de grossesses à risque pour cette malformation. En Suisse, il existe un groupe de travail qui s'est penché sur les différents aspects de ce problème. Les résultats préliminaires sont encourageants et nous pensons, par conséquent, que toute femme enceinte devrait avoir une détermination du taux d'alpha-fœtoprotéine sérique dans le but de lui éviter la naissance d'un enfant atteint de ces malformations.
Il est évident que de telles investigations présupposent un contrôle de qualité permanent et strict intra- et inter-laboratoire. Les laboratoires des principaux centres universitaires suisses répondent parfaitement à ces exigences.

4. Conseil génétique dans les aberrations chromosomiques

Le conseil génétique en cas d'aberration chromosomique est actuellement rendu facile par la possibilité du diagnostic anténatal.

4. Résumé et conclusion

Dans la première partie de cet article, nous avons exposé les bases théoriques simplifiées sur lesquelles repose le conseil génétique. Nous avons rappelé les mécanismes de la transmission héréditaire monogénique (autosomique dominant, récessif, lié au sexe) et polygénique. Dans une deuxième partie, nous avons présenté des exemples choisis de consultation de conseil génétique posant des problèmes de diagnostic et de pronostic variés. Tous ces exemples sont tirés de notre casuistique personnelle de la Division de génétique médicale.
Il ressort de notre évaluation que la génétique médicale a donc bien acquis ses lettres de noblesse et contribue de façon efficace à la prévention du handicap physique et mental.
Nous sommes convaincus que la consultation de conseil génétique répond à un besoin réel de la population, le nombre de consultations ne cessant de croître et passant de 150 en 1975 à 720 nouveaux cas en 1980 est là pour le prouver.

Adresse:
Division autonome de génétique médicale, CHUV, 1011 Lausanne.

Cet article est paru précédemment dans la «Revue médicale de Suisse Romande», 101: 273–284, 1981 et reproduit avec son aimable autorisation.

Bibliographie

Carter C.O.: Risk of offspring of incest. Lancet I: 436, 1967.
Carter C.O.: An ABC of medical genetics. The Lancet Ltd, London, 1973.
Emery A.E.H.: Genetic counselling. Soc. Med. J. 14:335–347, 1969.
Frezal J., Briard M.-L.: Le conseil génétique. I. Définition - actualité. J.Genet. Hum. 24: 291–295, 1976.
Fuhrmann W., Vogel F.: Genetic counselling. Second edition. Heidelberg Science Library, 1976.
Harper P.S.: Practical genetic counselling. John Wright et sons Ltd, Bristol, 1981.
McKusick V.A.: Mendelian inheritance in man. Fifth edition. The John Hopkins University Press. Baltimore, London, 1978.
Seemanova E.: A study of children of incestuous matings. Hum. Hered. 21:108–128, 1971.
Vogel P., Motulsky A.: Human genetics. Springer-Verlag Berlin, Heidelberg, New York, 1979.
Husquinet H., Mackenzie-van der Noordaa M.C., Myrianthopoulos N.C., Petit H., Volkers W., Went L.N.: Analysis of Huntington's Chorea in north-western Europe. In: A.Barbeau et al. (eds): Advances in neurology 1, 161, New York, 1973.

Procès verbal de la 93e assemblée des déléguées de l'ASSF

Zofingue, 5 juin 1986

1. Ouverture de l'Assemblée
Mme R.Roth, présidente de la section d'Argovie, souhaite la bienvenue à l'Assemblée et l'invite à profiter des trois journées qui promettent d'être riches en échanges professionnels et amicaux.
Mme A.Favarger, présidente centrale, remercie Mme Roth pour ses paroles de bienvenue, ainsi que le comité d'organisation de la section d'Argovie pour son accueil à Zofingue. Ellè salue également les représentants du Service de la formation professionnelle de la Croix rouge suisse, Mme E.Stucki et M. Herzig, le Dr Schumacher, juriste de la section de Soleure.
Elle excuse l'absence de Mme. Dr. Naegeli, membre d'honneur de l'Association.
La présidente rappelle que l'Assemblée des déléguées est un moment important: celui du bilan des activités ainsi que de l'élaboration de projets d'avenir.
Une proposition de modification de la chronologie de l'ordre du jour est acceptée: Les points 8 et 9 seront intervertis, afin de dépouiller les bulletins d'élection pendant la pause.

2. Contrôle du mandat des déléguées
Ce contrôle est supervisé par Mme Bigler, juriste de l'Association. Il y a 56 déléguées pour 74 mandats.
La présence d'une déléguée du Tessin est applaudie; cette section a été absente de l'Association depuis de nombreuses années.

3. Nomination des scrutatrices
Les quatre personnes proposées par la section d'Argovie sont élues à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des déléguées du 30 mai 1985
Publié dans le journal «Sage-femme suisse», ce procès-verbal est accepté sans commentaire. La présidente remercie son auteur, Mme A.Masur.

5. Approbation des rapports annuels de 1985
Les rapports de la présidente centrale du fonds d'entraide, de la commission du journal et de la commission de formation permanente sont acceptés à l'unanimité, après quelques commentaires de la part des membres du comité central et une discussion nourrie portant sur les différentes activités.

6. Approbation des comptes annuels de 1985
Mme E.Balmer commente les comptes parus dans le journal professionnel de mai 1986. Elle relève que le déficit n'est pas aussi élevé que prévu. Le rapport des vérificatrices des comptes recommande d'accepter les comptes 1985, ce qui est fait à l'unanimité.

7. Approbation du budget 1986
Le budget, prévoyant un bénéfice de Fr. 8000.– est accepté à l'unanimité.

8. Elections
a) Comité central
Trois membres quittent le comité central: Mmes Anita Frigg, Doris Winzeler et Erika Keller. Elles sont vivement remerciées pour le travail accompli durant leur mandat.
Deux candidates se présentent: Mmes Vreni Huser, Suisse orientale et Irène

Lohner, Bâle. Toutes deux sont élues à une grande majorité.
L'Assemblée prend conscience du fait qu'il manque un membre, représentant la Suisse allemande ou le Tessin. La déléguée du Tessin informe que la section est petite et que les membres souhaitent d'abord accomplir sa réorganisation.
b) Commission de la formation permanente
L'élection des membres composant cette commission ne peut avoir lieu, faute de candidates allémaniques. La «commission» en vigueur, inofficielle car non-élue, continuera à fonctionner ponctuellement, avec l'aide de la secrétaire centrale. Le comité central s'efforce de trouver, en cours d'année, des candidates pour ce poste.
c) Commission du journal
Deux candidates se présentent: Mmes Marie-Thérèse Godio, section du Tessin et Elisabeth Suess, section de Soleure.
Marie-Thérèse Godio est élue et vivement félicitée.

9. Présentation du rapport de la section de Genève et proposition pour 1987
Ce rapport, présenté par Mme Christine Potherat, relate les différentes missions que la section a entrepris afin de sauvegarder les droits de ses membres, notamment dans les domaines de la préparation à la naissance, des tarifs des caisses-maladies et de la législation régissant l'exercice de la profession.
Autre fait signalé est la création, en 1982, du service «Assistance postnatale», qui occupe actuellement neuf sages-femmes intéressées par les sions extra-hospitaliers (en cours de grossesse et lors d'accouchement ambulatoire).
A deux reprises au cours des dernières années «l'Assistance postnatale» a participé à une émission de télévision.
Le rapport de l'année prochaine sera présenté par la section du Tessin.

10. Propositions individuelles
Aucune.

11. Proposition du lieu de l'AD en 1987
Le prochain congrès se déroulera à Altdorf probablement du 21–23 mai 1987. Le thème du perfectionnement sera la contraception naturelle. La section d'Uri, composée de dix membres (!) se réjouit d'accueillir déléguées et participantes au perfectionnement.

12. Informations
La présidente présente la «formation complémentaire en santé communautaire» qui débutera en janvier 1987. Des pourparlers sont en cours avec les Ecoles supérieures d'enseignement infirmier de Lausanne et de Zurich, afin d'inclure ce cours dans leurs programmes. L'avantage en serait de donner accès à d'autres formations supérieures, ce qui paraît important à l'heure où il est si difficile de repourvoir les postes à responsabilité.
Le problème du coût de la formation est soulevé; la présidente s'engage à poursuivre la recherche de fonds.
Révision des statuts: un groupe de travail, puis le comité central ont élaboré quatre projets. Le dernier, qui a été travaillé avec Mme Bigler, sera adressé en septembre aux sections pour examen, critiques et propositions.
La section de Bâle invite le comité central et les autres sections à être solidaires lors des tractations avec les assurances maladies. Elle demande que les sections prennent le contrat de Bâle comme modèle, le trouvant le plus favorable.
Le comité central informe qu'il a décidé d'établir un tableau synoptique des différents types de contrats existants, avec leurs tarifs respectifs. Il va faire parvenir ce tableau aux sections.

13. Divers
La section de Berne demande à recevoir les papiers destinés à préparer l'Assemblée des déléguées plus tôt. Mme Bigler estime qu'en effet un mois est court et recommande un délai de min. six semaines. Elle propose que la coordination administrative entre CC et sections soit bien décrite dans les nouveaux statuts.
Quelques sages-femmes de Fribourg informent que certains médecins-assistants de la Maternité de Fribourg (formés à Bâle) assument tous les accouchements des femmes primipares en service commun.
Ce problème sera étudié par le CC.
La section de Bâle se sent vivement concernée par le problème de Tchernobyl et demande à soumettre au vote une résolution dont elle a préparé le contenu. Ce point n'étant pas prévu à l'ordre du jour, le texte de la résolution n'étant pas en possession des déléguées, la présidente demande le procéder au vote afin de déterminer si l'Assemblée veut entrer en matière. Cette proposition est rejettée.
Chaque membre a cependant la possibilité de s'engager personnellement en signant une pétition à ce sujet.

La présidente remercie l'Assemblée pour sa vive participation et clôt la séance à 18 h.

La rédactrice du procès-verbal:
Ch. Gardiol

La présidente centrale:
A. Favarger

Myelomeningozele

Eine noch nicht verschwundene Missbildung des Neugeborenen

Artikel von Herrn PD Dr. G. Kaiser, Chefarztvertreter, Chirurgische Universitäts-Kinderklinik, Inselspital, 3010 Bern

Wenn ein Kind mit einer mittelständig am Rücken gelegenen Masse geboren wird, dann liegt meistens eine sogenannte **Myelomeningozele** vor *(Tab. 1)*. Um was handelt es sich dabei?

In der Frühschwangerschaft (3. bis 4 SSW) formt sich die Neuralplatte zum Neuralrohr, dem Vorläufer des späteren Rückenmarks. Schliesst sich diese Platte an einer umschriebenen Stelle nicht vollständig zu einem Rohr, oder platzt das neugebildete Neuralrohr wenig später, dann entsteht eine Spina bifida.

Dieser Begriff steht für alle Formen einer dysrhaphischen Rückenmissbildung, da ihr gemeinsames Merkmal eine gespaltene Wirbelsäule beziehungsweise ein gespaltener Wirbelbogen darstellen. Bei der **Myelomeningozele,** der wohl am häufigsten beobachteten und klinisch bedeutsamsten Form einer Spina bifida, tritt der missgebildete Rückenmarksabschnitt durch die offenen Wirbelbogen und Weichteile nach aussen und ist nur über die Nervenwurzeln und Ausläufer der Rückenmarkshäute mit dem Wirbelkanal verbunden. Der hier liegende Liquor führt zu einer zystischen Auftreibung des Gebildes *(Abbildung 1)*.

Diese Rückenmarksmissbildung und die Exposition eines Rückenmarksabschnittes erklären, weshalb es sich dabei um mehr als nur ein lokales Problem handelt